

INFORMATION

OBJET : Accès au restaurant scolaire

L'accès au restaurant scolaire se fait par un système de biométrie validé par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (gabarit du contour de la main associé à un code chiffré).

Le Conseil d'Administration du Lycée a validé ce système le 25 avril 2017.

Merci de bien vouloir remplir l'autorisation de prise de gabarit ci-dessous et de la remettre au service de gestion.

Le service de gestion est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Proviseur,

Christophe STEIB

POUR LES APPRENANTS MINEURS
AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE GABARIT DU CONTOUR DE LA MAIN
(Autorisation valable pour toute la scolarité de l'élève au Lycée Camille Sée)

NOM et Prénom de l'élève :

Classe :

Nom et Prénom du responsable légal :

J'autorise la prise de gabarit de la main de mon enfant pour l'accès au restaurant scolaire

Date : ___/___/___

Signature du représentant légal :

POUR LES APPRENANTS MAJEURS ET LE PERSONNEL
AUTORISATION DE PRISE DE GABARIT DU CONTOUR DE LA MAIN
(Autorisation valable pour toute la scolarité de l'élève ou pour toute la durée de votre fonction au Lycée Camille Sée)

NOM et Prénom :

Classe : Ou Fonction :

J'autorise la prise du gabarit de ma main pour l'accès au restaurant scolaire

Date : ___/___/___

Signature :

FICHE INTENDANCE
APPRENANT

NOM Prénom :
Classe :
Date de naissance : / /
Adresse postale :
code postal : ville :
Téléphone* : / / /
Adresse mail* :

**Du représentant légal*

COLLER UN RIB

⚠ Pour les élèves boursiers, le RIB doit être aux nom et prénom du demandeur de la bourse.
L'adresse du domicile doit également figurer sur le RIB.

Le paiement des forfaits se fera impérativement par prélèvement automatique, suite au passage au logiciel op@le.

Pour les apprenants :

Le RIB servira aux virements du lycée vers les familles pour les futurs remboursements : cantine, voyage etc. et/ou pour le paiement des bourses.

Chèque de 48,50 € remis lors de l'inscription : oui non Correspondant
à 10 repas au tarif prestation

Pour le personnel :

Le RIB servira aux virements pour les futurs remboursements cantine.

